

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015  
Délibération n° 2015 - 41**

**11 – SAINT-HERBLAIN – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN  
DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER - APPROBATION**

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 83**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 14**

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

**Absent : 0**



CONSEIL MÉTROPOLITAINE DU 10 AVRIL 2015

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

## **11 – SAINT-HERBLAIN – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER - APPROBATION**

### **EXPOSE**

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Herblain a été mise en œuvre, en application de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme, afin de faciliter la poursuite de projets de développement urbain dans deux secteurs de la commune : rond point Abel Durand, en entrée de la ZAC du Boulevard de la Baule et Bagatelle, nouveau quartier situé au sud du Sillon de Bretagne. Le dossier comporte également la correction de deux erreurs matérielles mineures visant à ajuster des lignes d'implantation obligatoire.

Les modalités de mise à disposition du public de ce dossier ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014.

Par ailleurs, ce dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. Seule la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique a répondu sans formuler de remarque particulière.

Le dossier ainsi qu'un registre, permettant au public de consigner ses observations, ont été mis à disposition du public du 19 janvier 2015 au 16 février 2015 inclus, respectivement au pôle de proximité Loire Chézine et à la Mairie de Saint-Herblain (Direction Aménagement Renouvellement Urbain et Habitat).

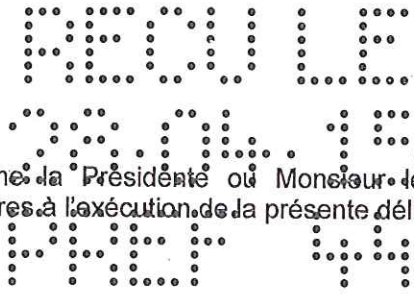
Une observation a été formulée dans les registres mis à disposition du public concernant la correction d'une des erreurs matérielles, route de Vannes : un porteur de projet conteste la correction de la ligne d'implantation obligatoire le long de la Route de Vannes, au motif que la rectification du domaine public n'est pas effective. En effet, la procédure d'alignement devait aboutir avant l'engagement de la procédure de modification simplifiée et ce ne fut pas le cas. Il est donc proposé, dans l'attente d'une régularisation des limites de propriété, de retirer ce point de la modification simplifiée. La ligne d'implantation obligatoire initiale continuera donc de s'appliquer. Le dossier de modification simplifiée évolue en conséquence sur ce point à la suite de la mise à disposition du public.

Ce dossier est consultable au Département du Développement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Loire Chézine.

### **LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 95 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

1 - Tire le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Herblain ;

2 - Approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Herblain modifiée sur le secteur de la route de Vannes suite à la mise à disposition du public ;



3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,

Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le **28 AVR. 2015**

Johanna ROLLAND